MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

5ème année n° 46 — Edition générale n° 8 — Décembre 1957

/ INFORMATION /

TRAITEMENT "BLEU" DU PECHER

A l'aide d'un produit cuprique persistant, effectuer un traitement anticryptogamique. Ce traitement sera renouvelé en janvier et février s'il était lavé par les pluies.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Abonnement ordinaire (1 édition + phytoma) . . . . . 800 fr

Abonnement pour affichage (1 édition + Phytoma) . . . . . . 1.000 fr

Abonnement spécial (toutes éditions + Phytoma) . . . . . . 1.500 fr

Adresser le montant de l'abonnement à MONTPELLIER C. 5238.57
REGISSEUR RECETTES - SERVICE PROTECTION DES VEGETAUX
16, rue de la République - MONTPELLIER

Nous demandons instamment aux abonnés de mentionner en caractères d'imprimerie leurs nom et adresse. Indiquer toujours la commune. Notre travail sera facilité si votre mandat porte la mention "Abonnement" ou "Réabonnement".

Les abonnements partent du 1er janvier. Pour éviter une interruption du service de la revue "Phytoma", tous les abonnés de 1957 recevront le numéro de janvier 1958. Par contre, nous ne garantissons pas le service du numéro de février 1958 aux personnes qui s'abonneront ou se réabonneront après le 25 janvier.

Important : Les personnes ayant contracté leur abonnement depuis le mois de juillet 1957 n'ont pas à se réabonner.

Les municipalités qui ne pourraient régler immédiatement le montant de l'abonnement sont priées de nous le signaler afin d'éviter des rappels inutiles.

.../...

DLP 12-12-57 234326

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

P204

CONSIDERATIONS SUR L'EVOLUTION DES MALADIES ET INSECTES DURANT L'ANNEE 1957

ARBRES FRUITIERS -

Tavelures : Les Tavelures ont occasionné de graves dégâts cette année dans la plupart des vergers de la Circonscription. La climatologie humide, puis pluvieuse, que nous avons subie a largement favorisé l'évolution des germes de la maladie, en particulier à partir des conidies. Les premières contaminations ont eu lieu début avril dans le Roussillon et fin avril dans les Cévennes. Les contaminations les plus graves se sont produites pendant la période du 25 au 29 avril. Les chutes de pluie extrêmement abondantes de fin avril et du mois de mai ont provoqué l'extension de la maladie. Des contaminations secondaires n'ont pas toujours pu être enrayées par suite des pluies répétées qui lavaient les traitements.

Oïdium du pommier : La maladie est en régression dans les vergers qui ont été traités au cours des années précédentes.

Cloque du pêcher : Si la Cloque n'a pas provoqué dans le Roussillon des dommages aussi importants qu'en 1956 cette maladie a été par contre très préjudiciable aux cultures de pêchers de la Vallée de l'Aude. Beaucoup d'arboriculteurs avaient négligé des traitements ou n'avaient pas suivi strictement nos prescriptions.

Carpocapse : Comme chaque année, la première génération n'a occasionné que des dégâts faibles. C'est la deuxième génération (juillet) qui a provoqué les dégâts les plus importants. Ainsi que nous l'avons constaté au cours des années précédentes, il fallait assurer une protection permanente, car les sorties de papillons se sont poursuivies du 5 mai au 12 juillet.

Comme Pour les larves hivernantes, les captures par pots-pièges ont donné également des prises sans aucune solution de continuité.

Tordeuse orientale du pêcher : Ce parasite occasionne des dégâts de plus en plus importants sur toutes les espèces fruitières.

Anthonome du pommier : Ce parasite recommence à inquièter les arboriculteurs. A l'avenir, traiter régulièrement les pommiers.

GRANDES CULTURES -

Mildiou de la pomme de terre : Le Mildiou de la pomme de terre s'est développé de façon intense dans toute la circonscription. Dans l'Aveyron, les premières attaques se sont produites à partir du 21 mai et seules les cultures régulièrement protégées ont donné une végétation normale.

Cultures maraîchères : Le Mildiou a provoqué des dégâts considérables aux cultures de tomates et d'aubergines, les cultivateurs ayant négligé totalement les premiers traitements.

.../...

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

B - DESINFECTION DES GRAINES -

Champignons et bactéries peuvent adhérer aux graines et infecter les jeunes plants pendant la germination.

On peut désinfecter les graines :

a) par immersion dans une solution de formol à 0,25% et pendant 20 minutes. 6 cc. de formol dans 1 litre d'eau. Les petites graines doivent être ensachées dans des sacs de toile fine.

b) par poudrage. On utilise des poudres à base de mercure ou de T.M.T.D.

Saupoudrer les graines avec une poudre du commerce. Graines et poudres sont mises dans un récipient fermant hermétiquement. Agiter pendant quelques minutes.

II - LUTTE CONTRE LES NEMATODES DES RACINES -

Ce sont les fumigants qui donnent les meilleurs résultats :

- D.D. ou mélange de Dichloropropane et Dichloropropylène à la dose de 350 cm3 par m2
- Dibrométhane à la dose de 30 à 50 grs par m2

Ces produits sont toxiques et s'utilisent au pal injecteur et doivent être utilisés 3 semaines avant le semis ou la plantation.

Ces produits agissant par vapeurs, la température du sol joue un rôle important : elle doit être de 15° au moins.

Il faut au moins 5 trous par mètre carré.

Le traitement est surtout efficace l'année qui suit le traitement.

III - LUTTE CONTRE LES INSECTES (larves vivant dans le sol : Vers blancs, taupins, vers gris) -

On proscrira l'H;C.H. , cependant efficace , en raison du mauvais goût qu'il donne aux plantes racines, aux tubercules qui poussent dans le sol traité.

On donnera la préférence aux insecticides suivants, utilisés avant le semis ou la plantation :

- Aldrin	4 kg	de matière active à l'hectare
- Chlordane	6 à 8 kg	"
- Heptachlore	3 à 4 kg	"

Appliquer en arrosage ou en poudrage ; ces insecticides seront enfouis par une façon superficielle.

Ce traitement est efficace pendant plusieurs années : 3 ans en général.

Dans certains cas on pourra procéder à l'enrobage des semences en utilisant : Lindane, Aldrin.

La désinfection du sol et des graines doit être complétée par un certain nombre de mesures :

- Apport de fumures équilibrées - Eviter l'excès d'azote.
- Eviter les semis trop épais, favorables au développement des maladies.
- Bien aérer les semis, éviter l'excès d'humidité.
- Surveiller la levée des semis, le développement des jeunes plantes.
- Dès les premières manifestations d la maladie, faire des bassinages en utilisant :

  le Permanganate de potasse - I25 grs pour 100 litres d'eau
  l'Oxyquinoléine à la dose indiquée par le fabricant.

- Les plants, suivant les espèces, seront ensuite protégés contre les divers parasites spécifiques.

SERVICE de la PROTECTION des VEGETAUX
Circonscription de MONTPELLIER

P205

LES PARASITES DES SOLS HORTICOLES

I - LUTTE CONTRE LES CHAMPIGNONS ET BACTERIES -

Un grand nombre de champignons ou de bactéries, présents dans le sol, contaminent les plantes dès la germination ou au début de leur développement; Les jeunes plantes présentent des altérations du collet (brunissement), s'affaissent, meurent, et la maladie se propage de proche en proche.

Les champignons des genres Pythium , Rhizoctonia , Sclerotinia , forment fréquemment un mycélium comparable à une toile et qui envahit plus ou moins rapidement le semis ; ils provoquent les fontes des semis.

D'autres champignons : Thielavia, Fusarium, attaquent également les jeunes plantes ; les plantes meurent ou végètent pendant un certain temps.

L'humidité élevée, des températures supérieures à 20° favorisent, en général, l'évolution de ces parasites qui vivent dans le sol, sont apportés par des plantes malades ou par des graines mises à germer. Il convient donc :

1°)-soit d'utiliser, pour les semis, des terreaux vierges, ou des matières organiques n'ayant jamais été souillés par des plantes malades ;

-soit de désinfecter le sol.

2°) de désinfecter les graines.

A - DESINFECTION DU SOL -

Parmi les nombreux procédés de désinfection, nous indiquerons :

Désinfection par la chaleur : Une désinfection suffisante est obtenue lorsque la température du sol atteint 95° pendant 10-15 minutes.

Si la désinfection du sol est délicate et exige un matériel couteux, les pots et godets peuvent être désinfectés en les trempant pendant 10 minutes dans un récipient d'eau bouillante.

De petits volumes de terre peuvent être partiellement stérilisés en les arrosant d'eau bouillante.

Désinfection par les produits chimiques : Nous retiendrons deux produits :

F O R M O L : Procédé très économique.

Utilisé à la dose de 1 litre de formol pour 40 Litres d'eau ; il faut 10 litres de cette solution par mètre carré répandu par arrosage.

Après traitement, couvrir la terre pendant 48 heures avec des sacs imbibés de cette solution : on peut semer ou planter 10-12 jours plus tard.

PENTACHLORONITROBENZENE : Des essais récents ont montré l'intérêt de ce produit dans la lutte contre Sclerotinia Minor, responsable de la pourriture du collet de la laitue et de diverses plantes.

Utilisé à la dose de 10-20 grs de matière active par m2, avant semis ou plantation.

Cet anticryptogamique semble également donner des résultats contre Botrytis cinerea.

Certaines espèces sont sensibles à cette substance : oignons. Ne pas dépasser les doses prescrites et procéder à la désinfection plusieurs semaines avant le semis.

.../...

à joindre

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

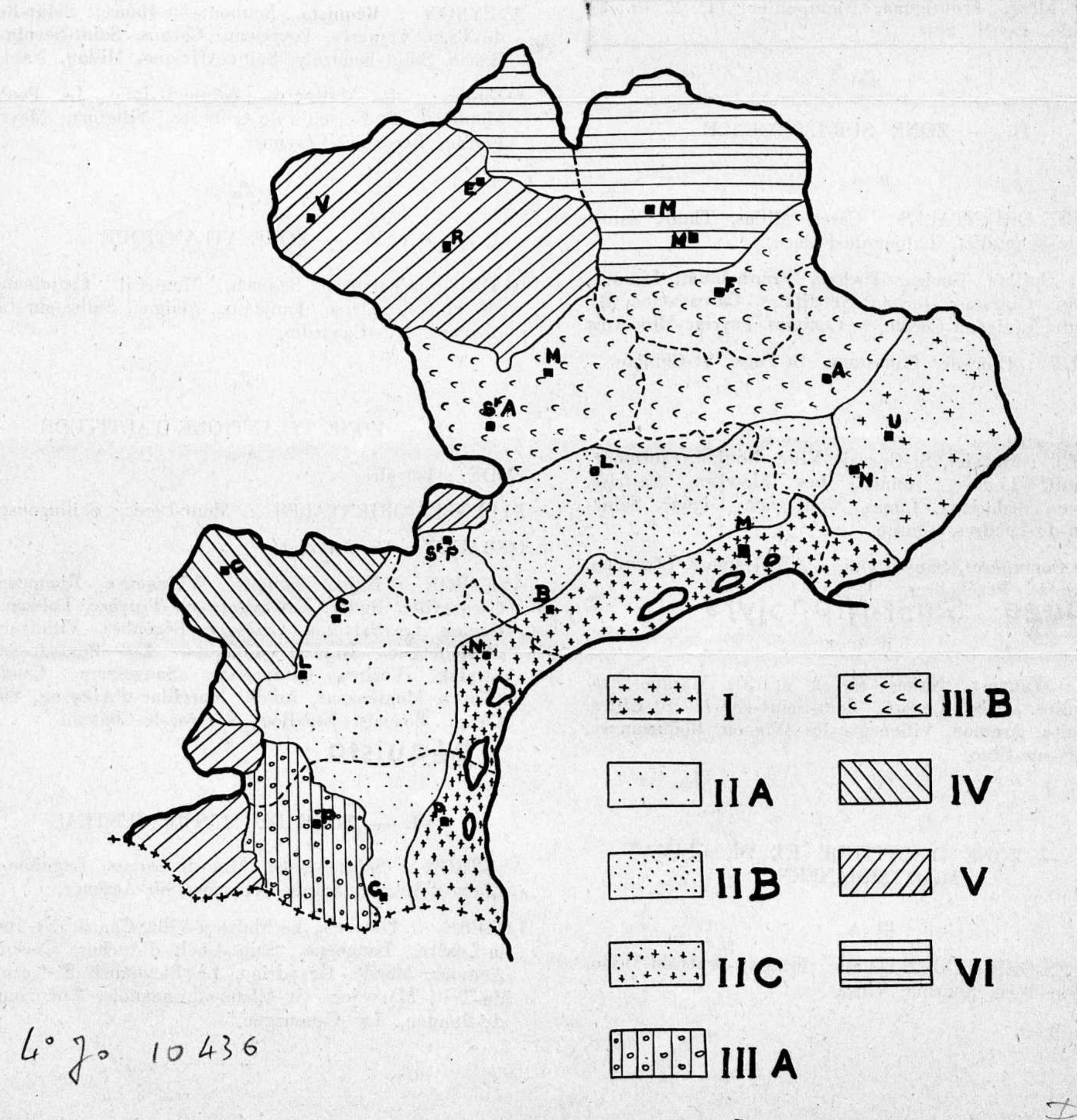
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

SUPPLEMENT AU BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON

MONTPELLIER - 16, rue de la République - Tél. : 72 58-72



NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES

IA — ZONE LITTORALE

PYRENEES-ORIENTALES : Argelès-sur-Mer, Perpignan (E. et O.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque.

AUDE : Sigean, Narbonne, Coursan.

GARD : Aigues-Mortes.

IB

HERAULT : Béziers (1 et 2), Servian, Pézenas, Florensac, Agde, Mèze, Frontignan, Montpellier (1, 2 et 3), Mauguio, Lunel, Sète.

***

II. — ZONE SUB-LITTORALE

II A

PYRENEES-ORIENTALES : Céret, Millas, Thuir, Saint-Paul-de-Fenouillet, Latour-de-France.

AUDE : Quillan, Couiza, Tuchan, Mouthoumet, Limoux, Lagrasse, Ginestas, Durban, St-Hilaire, Carcassonne (4), Capendu, Lézignan-Corbières, Conques, Peyriac-Minervois.

HERAULT : Olonzac, Capestang, St-Pons, St-Chinian.

II B

HERAULT : Murviel, St-Gervais Ville, Roujan, Clermont-l'Hérault, Lodève, Aniane, Les Matelles, Castries, Olargues, Bédarieux, Lunas, Montagnac, Gignac, Saint-Martin-de-Londres, Claret.

GARD : Sommières, Sauve, Quissac, St-Mamert, Lédignan, St-Chaptes, Vézénobres.

Anduze Saint-Hippolyte du Fort

II C

GARD : Vauvert, Nimes (1, 2 et 3), Marguerittes, Remoulins, Uzès, Lussan, Pont-Saint-Esprit, St-Gilles, Beaucaire, Aramon, Villeneuve-les-Avignon, Roquemaure, Bagnols-sur-Cèze.

***

III. — ZONE D'ALTITUDE ET DE CLIMAT MEDITERRANEEN

III A

PYRENEES-ORIENTALES : Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Arles-sur-Tech, Sournia, Vinça.

AUDE : Axat.

III B

HERAULT : Le Caylar, Ganges.

GARD : Trèves, Alzon, Valleraugue, St-Jean-du-Gard, ~~Anduze~~, Génolhac, ~~Saint-Hippolyte-du-Fort~~, Barjac, La Grand-Combe, Saint-Ambroix, Le Vigan, Saint-André-de-Valborgne, Sumène, Lasalle, Bessèges, Alès (E. et O.).

AVEYRON : ~~Réquista~~, Belmont-sur-Rance, Saint-Rome-du-Tarn, Camarès, Peyreleau, Cornus, Saint-Sernin-sur-Rance, Saint-Beauzély, Saint-Affrique, Millau, Nant.

LOZERE : Le Massegros, Sainte-Enimie, Le Pont-de-Montvert, St-Germain-de-Calberte, Villefort, Meyrueis, Florac, Barre-des-Cévennes.

***

IV. — ZONE ATLANTIQUE

AUDE : Chalabre, Belpech, Montréal, Castelnaudary (N. et S.), Saissac, Fanjeaux, Alaigne, Salles-sur-Lhers, Alzonne, Mas-Cabardès.

***

V. — ZONE ATLANTIQUE D'ALTITUDE

AUDE : Belcaire.

PYRENEES-ORIENTALES : Mont-Louis, Saillagouse.

HERAULT : La Salvetat.

AVEYRON : Najac, Naucelle, Villeneuve, Rieupeyroux, Decazeville, Rodez, Entraygues-sur-Truyère, Laissac, St-Geniez, La Salvetat, Cassagnes-Bégonhès, Villefranche-de-Rouergue, Rignac, Conques, Le Pont-de-Salars, Estaing, Vezins, Campagnac, Sauveterre, Capdenac (Gare), Montbazens, Aubin, Marcillac-d'Aveyron, Salles-Curan, Bozouls, Espalion, Sévérac-le-Château.

Réquista

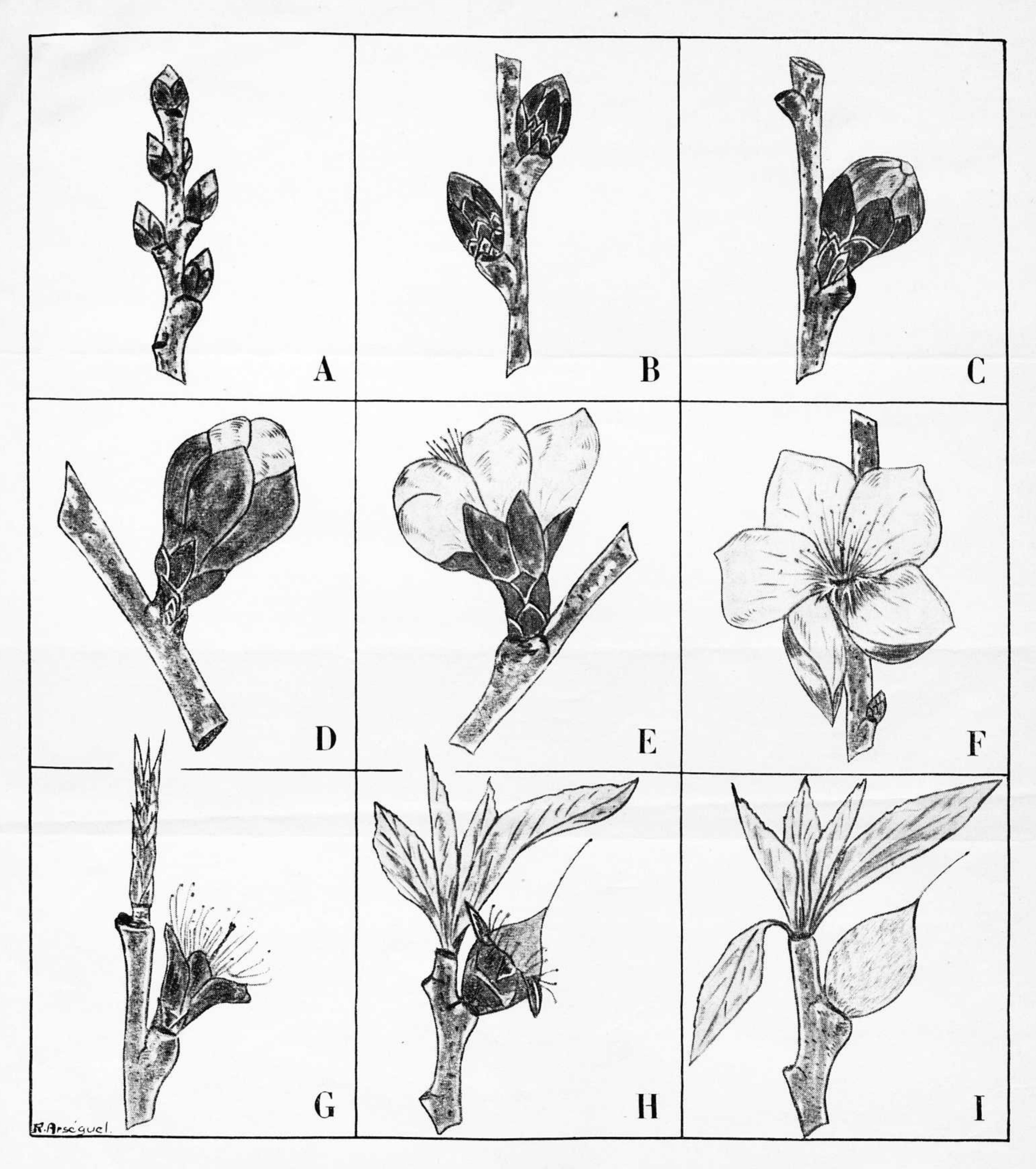
***

VI. — ZONE DU MASSIF CENTRAL

AVEYRON : Saint-Amans, Mur-de-Barrez, Laguiole, St-Chély-d'Aubrac, Sainte-Geneviève-sur-Argence.

LOZERE : Fournels, Le Malzieu-Ville, Chanac, St-Amans-la-Lozère, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher, Nasbinals, Aumont, Mende, Grandrieu, Le Bleymard, St-Germain-du-Teil, Marvejols, St-Alban-s-Limagnole, Châteauneuf-de-Randon, La Canourgue.

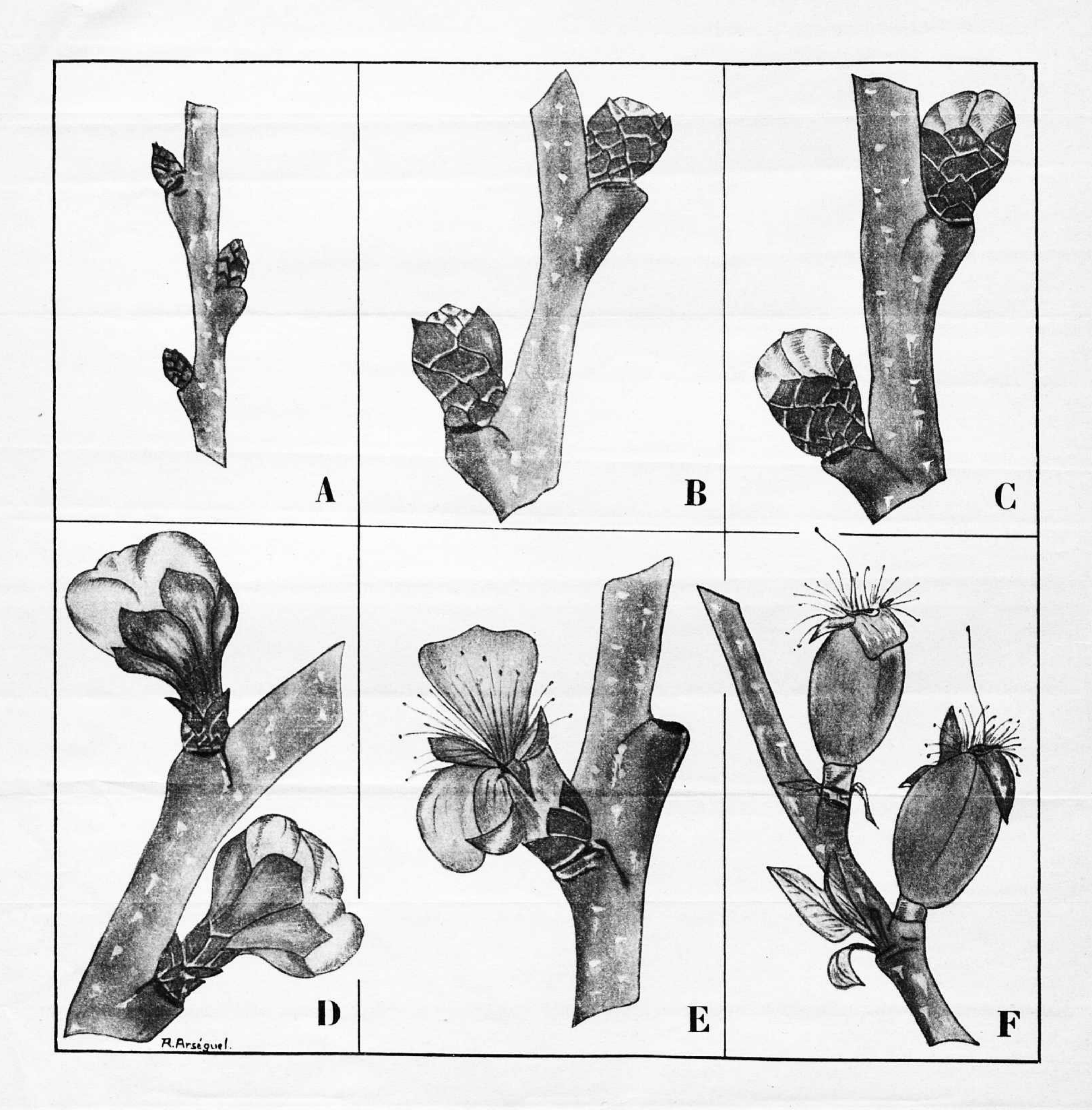
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX



STADES VÉGÉTATIFS DU PÊCHER

P207

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX



STADES VÉGÉTATIFS DE L'ABRICOTIER

P208